



Donation et revente d'un bien immobilier

Par **luciano**, le **11/01/2012** à **14:22**

Bonjour,
Mes parents ont fait une donation partagée en pleine propriété aux deux enfants, mon frère et moi. J'ai racheté la part de mon frère. Suite à de gros problèmes personnels, ma femme et moi souhaitons vendre. Seulement, mon notaire me dit que les signatures des donateurs et de mon frère sont obligatoires, mais je n'ai plus de contact avec ma mère suite à de grosses disputes. Comment faire ?

Par **corimaa**, le **11/01/2012** à **19:22**

une donation partage comporte toujours une action au profit des donateurs et ce même si elle n'est pas écrite dans l'acte : c'est l'action révocatoire, donc à la vente les donateurs doivent toujours intervenir. Vous n'avez pas d'autre choix que de demander à votre mère d'accepter de signer l'autorisation de vente, ainsi qu'à votre frère qui était co-donataire.